

Le **TCF-CRF** répond aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret no 2016-1456 du 28 octobre 2016 et Arrêté du 21 février 2018) fixant au niveau A2 (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée. L'attestation du test est valable 2 ans.

Le TCF-ANF comporte 4 épreuves :

Compréhension orale (20 questions) épreuve collective	Durée : 15 minutes
Compréhension écrite (20 questions) épreuve collective	Durée : 20 minutes
Expression écrite (3 tâches) épreuve collective	Durée : 30 minutes
Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle	Durée : 10 minutes*
Durée totale du TCF Carte de résident	1h15

*Temps d'interaction effectif (hors explication des consignes et évaluation du candidat).

Le coût de la prestation est de 130€ à régler à l'inscription :

Non remboursable à l'exception des cas de force majeure. En effet, si le jour du test, le candidat ne peut assister à la passation pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie, problème de transport, décès d'un proche, grève), il peut demander le report gratuit de sa passation à une date ultérieure à condition de présenter un justificatif administratif valable.

Candidat :

Madame Monsieur

NOM (naissance et d'usage) :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable (obligatoire) : -

Date et pays de naissance :

Nationalité actuelle :

Langue usuelle (langue utilisée au quotidien) :

Handicap visuel ou auditif : OUI NON Précisez lequel :

Session prévue à **Sens le** :

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »



Association CLEF (Communiquer Lire Ecrire Former)

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Par courrier ou sur place

Association CLEF 5, avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre :

Veillez vous munir de :

- ✓ Ce formulaire d'inscription dûment complété et signé avec la mention « lu et approuvé »,
- ✓ Un paiement de 130€ en espèces sur place ou par chèque à l'ordre de « Association CLEF » (date limite d'inscription sur logiciel, prévoir le temps d'envoi par courrier),
- ✓ Une enveloppe lettre suivie documents 100 gr 229x324mm avec votre nom et votre adresse, pour l'envoi de votre attestation TCF-CRF à votre attention,
- ✓ Une copie de votre carte de séjour en cours de validité.

CALENDRIER DES EXAMENS 2019 – 1^{er} semestre (janvier – juin)

<u>TCF-CRF</u>	Date du test passation	<u>Date limite Inscription sur logiciel par CLEF</u> Jusqu'au	Lieu passation
Janvier			
Février			
Mars	Mercredi 6 mars	<i>Vendredi 9 février à 12h</i>	Joigny
Avril	Mercredi 17 avril	<i>Vendredi 22 mars à 12h</i>	Sens
Mai	Jeuudi 16 mai	<i>Mercredi 17 avril à 12h</i>	Sens
Juin	Mardi 18 juin	<i>Mardi 21 mai à 12h</i>	Sens

❖ **Une convocation vous sera envoyée 10 jours avant l'examen.**

❖ **Le jour de l'examen, vous devrez être muni(e) de :**

- ✓ votre convocation, document sans lequel vous ne serez pas autorisé(e) à composer ;
- ✓ une pièce d'identité officielle avec une photo récente, document sans lequel vous ne serez pas autorisé(e) à composer ;
- ✓ un stylo à bille noir pour permettre la correction par scanner. Il ne doit s'agir ni d'un crayon papier, ni d'un feutre.

Pour plus d'informations : <http://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france>

Siège de l'association : 5, avenue Charles de Gaulle – 89000 AUXERRE – 03 86 94 27 96

N° SIRET - 517 417 671 00024 - APE / 9499Z – Agrément formation n° 26 89 01003 89